



INSTRUCTIONS DE COURSE

GRAND PRIX DU CROESTY 2022 YACHT CLUB DU CROESTY-ARZON

DU 3 au 6 juin 2022
GRADE 5 A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
Ainsi que dans l'avis de course paragraphe 1

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé sous la tente face à la terrasse du club ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://www.ycca.fr/grand-prix-du-croesty>

3.2 Le PC course est situé au Yacht club du Croesty-Arzon, tel : 02 97 53 78 07 Email : info@ycca.fr

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Vendredi 3 juin 2022 :

15H00 à 19H00 confirmation des inscriptions,

Grutage de 14h00 à 19h00

Samedi 4 juin :

09h00h à 12h00 :

12H15

12h15

14h00

Dernières confirmations d'inscriptions

Briefing des équipages devant le podium

Emargement

Signal d'avertissement, une ou plusieurs courses à suivre

Dimanche 5 juin :

08h30

10h00

Emargement

Signal d'avertissement, une ou plusieurs courses à suivre

Lundi 6 juin :

08h00

09h00

Emargement

Signal d'avertissement une ou plusieurs courses à suivre

A partir de 16h00

Proclamation des Résultats - Remise des Prix

La remise des prix aura lieu sur le podium du GPC.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6.2 Marées (Port Navalo heure légale) :

Date	Pleines Mers				Basses Mers			
	Matin	Coef.	Soir	Coef.	Matin	Coef.	Soir	Coef.
04/06	08h32	58	20h44	55	02h47	58	14h55	55
05/06	09h15	51	21h32	48	03h27	51	15h38	48
06/06	10h13	45	22h33	43	04h13	45	16h29	43

- 6.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisé ci-dessus.
 6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront attribués à la confirmation d'inscription.
 La répartition des séries sur les ronds sera affichée sur le tableau officiel :
le samedi 4 juin à 12h15.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux suivants seront utilisés :
 - Pavillon "Q": Parcours Banane 2 tours arrivée au vent : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée (au vent) (art 14)
 - Pavillon "R" : Parcours Super Banane 3 tours : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, 1, 2, 3 arrivée (sous le vent) (art 14)
 - Pavillon R+S : Parcours Super Banane 2 tours : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée (sous le vent) (art 14)
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra la flamme numérique correspondant au numéro de parcours à effectuer et le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe** PARCOURS.
- 9.5 **Réduction et modification de parcours côtier** :
 a) Le pavillon "0" envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée en respectant les IC art 11.
 Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.
 b) Bouée variable : Le pavillon « C » envoyé au voisinage d'une marque à contourner, accompagné des indications de CAP et DISTANCE, signifie qu'une marque supplémentaire est insérée dans le parcours. Cette marque sera à laisser ET contourner à bâbord ou si le pavillon « C » est accompagné du pavillon vert la marque sera à laisser à tribord. Une fois que cette marque supplémentaire est contournée, le parcours doit être fini comme prévu dans les IC.
- 9.6 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe** POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :
 Les marques de parcours ou de dégagement seront les suivantes :

Pour le Rond Monotypes :

Les bouées de parcours 1, 2, 3 sont cylindriques jaunes ou blanches

Marque d'arrivée : bouée gonflable blanche

Marque de départ : Bouée gonflable jaune ou bateau viseur

Pour le Rond habitables :

Marques 1, 2, 3 et dégagement : bouée gonflable cylindrique orange

Marque d'arrivée : bouée gonflable jaune

Marque de départ : Bouée gonflable orange ou bateau viseur

Les marques de changement de parcours seront identiques aux précédentes et comme définies ci-dessus.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité des marques pour tout parcours côtier, réduit ou non (exemples non exhaustifs : les bouées de Chenal du Port du Crouesty, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban).

Zone interdite à la navigation : Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25,060 N ; 2°56,630 W

- Bouée Cardinale Est : 47°24,910 N ; 2°56,195 W

- Bouée Spéciale : 47°24.450 N ; 2°56,550 W

- Bouée Spéciale : 47°24,540 N ; 2°56,750 W

Ceci concerne les parcours côtiers ayant Le Rocher de la Vieille (devant Houat) comme marque de parcours.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est située :

Pour les 2 ronds : entre le mât du Bateau Comité de Course arborant un pavillon orange et le côté parcours d'une marque de départ.

Un bateau commissaire (viseur bout de ligne) pourra se tenir dans le prolongement de la ligne. Le passage entre ce bateau et la marque de départ est interdit à tout concurrent à partir du signal préparatoire qui le concerne y compris pour revenir prendre le départ conformément à la RCV 30.1. Le non-respect de cette règle entraînera une pénalité de 20% des inscrits sans instruction.

12.2 [DP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 **Parcours construit 2 tours « Q »** : la ligne d'arrivée sera située à environ 0,3 mille au vent de la marque 1. Elle sera définie par le mât arborant pavillon bleu d'un bateau du Comité de course à tribord et le côté parcours de la marque tel que mouillée selon le schéma de l'annexe 1.

14.2 **Parcours construit 3 tours « R » ou 2 tours « R+S »** :

La ligne d'arrivée sera mouillée selon le schéma de l'annexe 1. Elle sera définie par le mât arborant pavillon bleu d'un bateau du Comité de Course à bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.3 **Parcours côtiers (annexes 2) :**

Pour les parcours (Annexe 2,), les extrémités de la ligne d'arrivée seront déterminées par le côté parcours de la marque d'arrivée mouillée à environ 0,2 NM dans le sud-ouest de la marque latérale verte n° 1 du chenal du Crouesty et le mât arborant pavillon bleu d'un bateau du Comité de Course arborant un pavillon bleu.

14.4 **Arrivée de nuit ou par mauvaise visibilité** : Chaque concurrent, en arrivant près de la ligne, doit alors se faire identifier par son numéro de voile. Toute infraction avérée à cette règle sera pénalisée de 20% du nombre des inscrits de la classe sans instruction.

- 14.5 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 16. TEMPS LIMITES**
- 16.1 Les temps sont les suivants :
Les bateaux manquant à finir dans un délai indiqué ci-dessous sont classés « DNF ».
Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- | TYPE DE PARCOURS | TEMPS LIMITE POUR FINIR APRES :(en temps réel) |
|------------------------------|--|
| Parcours construit monotypes | 30 minutes après l'arrivée du premier |
| Parcours construit Habitable | 30 minutes après l'arrivée du quatrième |
| Parcours côtier monotypes | 3 minutes par mille après l'arrivée du premier |
| Parcours côtier habitable | 3 minutes par mille après l'arrivée du quatrième |
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 75 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'YCCA.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux de l'YCCA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand quatre à huit courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Au-delà de huit courses validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 19. REGLES DE SECURITE**
- 19.1 [DP] Un élargement (sortie et retour) sera mis en place et les modalités précisées lors du briefing.
- 19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course sera le 77.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels arboreront une flamme YCCA ou un pavillon YCCA

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés auprès de l'organisation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

Des prix seront décernés à discrétion de l'AO.

La distribution des prix aura lieu le lundi 06 juin à partir 16h30 sur le podium du village du Grand Prix du Crouesty.

29. DECISION DE COURIR

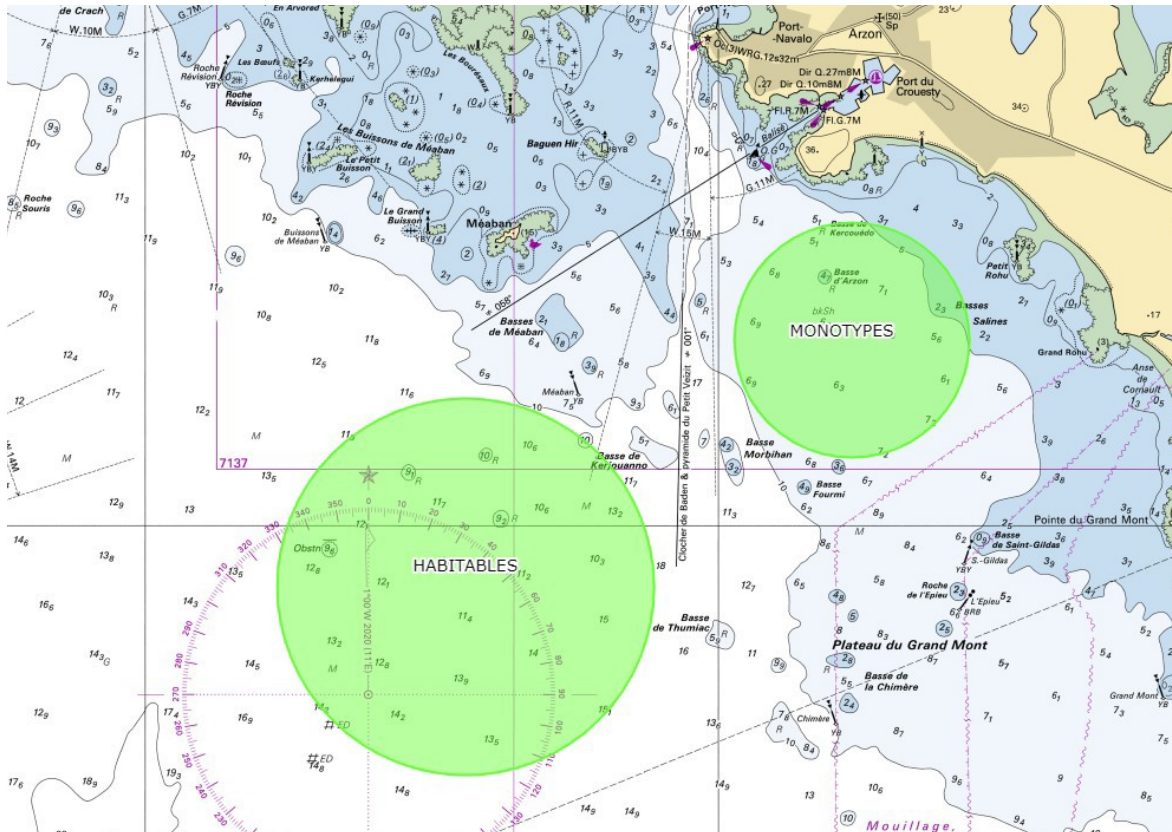
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

- Président de Comité de Course habitables : Gilles BRICOUT
- Président de Comité de Course monotypes : Jean Philippe LANGLOIS
- Président du Jury : Paul Edouard DESPIERRES

YCCA
 Port du Crouesty
 56640 ARZON
 02 97 53 78 07
 info@ycca.fr

ANNEXE ZONES DE COURSE

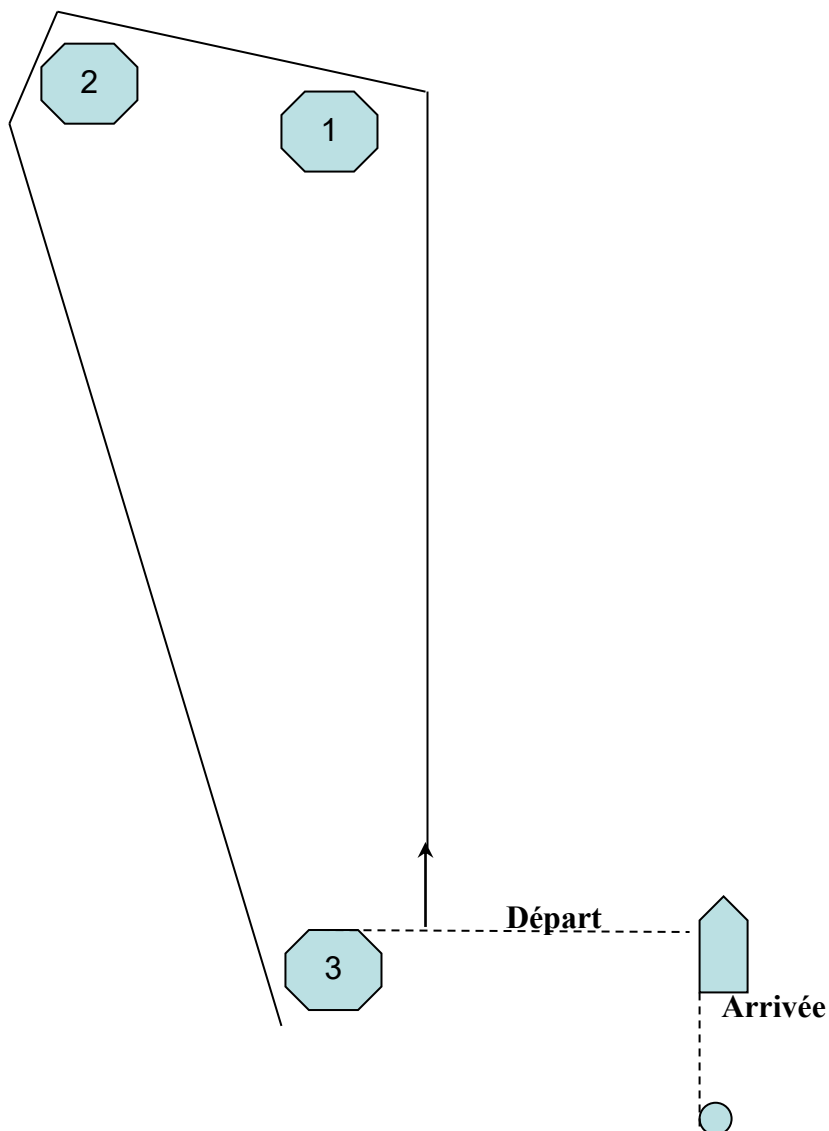
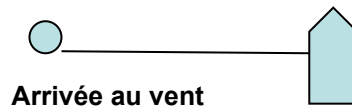
**Position des centres des ronds**

Rond habitables :
 47° 29, 63 N
 002° 57, 20 O

Rond Monotypes :
 47° 31, 08 N
 002° 53, 80 O

ANNEXE 1 PARCOURS CONSTRUITS

- Pavillon "Q" : Parcours Banane 2 tours arrivée au vent : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée (au vent) (art 14)
- Pavillon "R" : Parcours Super Banane 3 tours : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, 1, 2, 3 arrivée (sous le vent) (art 14)
- Pavillon « R+S » : Parcours Super Banane 2 tours : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée (sous le vent) (art 14)



ANNEXE 2 PARCOURS COTIERS

Flamme numérique 1

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.5	
Bouée Cardinale sud des Buissons de Méaban	à laisser à tribord	1.8	3.3
Bouée orange (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord	1.9	5.2
Bouée Cardinale Sud La Chimère	à contourner en la laissant à bâbord	5.9	11
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à tribord	2.5	13.8
Arrivée conforme aux IC.		1.7	15

Flamme numérique 2

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolée l'Epieu	à laisser à tribord	1.5	
Rocher Vieille (voir note)	à contourner en la laissant à bâbord	6.0	7.5
Bouée cardinale Ouest la Recherche	à contourner en la laissant à bâbord	4.8	12.3
Bouée Cardinale Sud la Chimère	à laisser à tribord	4.1	16.
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant tribord	2.5	18.
Arrivée conforme aux IC		1.7	20.6

Flamme numérique 3

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.7	
Bouée de danger isolé de Bugalet	à contourner en la laissant à tribord	6.3	8.0
Bouée orange (anciennement Le Rat) (47°32,90N/03°01,70W)	à contourner en la laissant à tribord	3.8	11.0
Bouée orange (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord	0.9	11.9
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord		
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	3.6	15.5
Arrivée conforme aux IC.		1.7	17.2

Flamme numérique 4

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.5	
Bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban	à laisser à tribord	1.8	3.
Bouée orange (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord	1.9	5.2
Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	2.6	7.8
Bouée de danger isolé de Bugalet	à contourner en la laissant à tribord	2.6	10.4
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord		
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	6.3	16.7
Arrivée conforme aux IC.		1.7	18.4

ANNEXE N° 2 suite : Parcours Côtier**Flamme numérique 5****Départ.** : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolé L'Epieu	à contourner en la laissant à tribord	1.5	
Bouée Cardinale Sud la Chimère	à contourner en la laissant à tribord	1.2	2.7
Bouée Cardinale Sud Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	5.7	8.4
Bouée orange (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à tribord	4	12.4
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord		
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	3.7	16.1
Arrivée conforme aux IC		1.7	17.8

Flamme numérique 6**Départ.** : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolé de l'Epieu	à contourner en la laissant à tribord	2.5	
Bouée Cardinale Ouest de la Recherche	à contourner en la laissant à tribord	4.3	6.8
Rocher de la Vieille	à contourner en la laissant à tribord	4.8	11.6
Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	6.6	18.2
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	4.5	22.7
Arrivée conforme aux IC.		1.7	24.2

Flamme numérique 7**Départ.** : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.5	
Bouée Cardinale Sud des Buissons	à laisser à tribord		
Bouée orange (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord	3.7	5.2
Bouée Cardinale Sud Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	4	9.2
Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	1.6	10.8
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	3.7	17.0
Arrivée conforme aux IC.		1.7	18.7

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques à contourner, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.